Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260504-D_2026_49-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-49 **04/05/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : Petite enfance
Objet : Demande de soutien financier auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour un renfort de personnel permettant l'accueil d'un enfant porteur de handicap.

Le Président de REDON Agglomération,

Les multi-accueils communautaires sont dotés d'un projet d'établissement qui définit la manière dont on accueille les familles, dont on s'occupe des enfants et qui fédère les professionnels autour d'actions pédagogiques cohérentes. Les crèches sont des lieux de vie qui s'inscrivent dans leur environnement et leur temps social. Le projet d'établissement est composé d'un projet social, d'un projet d'accueil et d'un projet éducatif.

Le projet d'accueil présente une organisation des structures qui prévoit l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le Multi accueil La Barbotine à Redon accueille un enfant porteur de handicap pour lequel un accompagnement spécifique est nécessaire. Cet accueil est bénéfique pour l'enfant et sa famille et nécessite un renfort de personnel pour pouvoir perdurer.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose une aide financière spécifique pour les projets d'inclusion d'enfant ayant des besoins particuliers en établissement d'accueil du jeune enfant.

Pour l'année 2026, le coût d'un personnel complémentaire d'accompagnement, diplômé CAP Petite enfance est évalué à 25 241 €. Le Département intervient à hauteur de 50% du coût du renfort accordé, déduction faite du bonus handicap de 3 735 € versé par la CAF, soit 10 753 €.

Le reste à charge de REDON Agglomération serait de 10 753 €.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_58 du 30 mars 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la délibération n° CC_2025_58 du 28 avril 2025 approuvant le projet d'établissement des multi-accueils communautaires de REODN Agglomération pour la période 2025/2028 ;

CONSIDERANT l'aide financière du Département d'Ille-et-Vilaine pour les projets d'inclusion d'enfant ayant des besoins particuliers en établissement d'accueil du jeune enfant ;

CONSIDERANT le projet d'établissement 2025/2028 des multi-accueils qui prévoit l'accueil et l'inclusion d'enfants porteurs de handicaps ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260504-D_2026_49-DE

CONSIDERANT le besoin de renfort pour permettre l'accueil et l'inclusion de cet enfant dans le multi accueil La Barbotine à Redon.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter l'aide financière du Département d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 10 753 € pour la mise en place d'un renfort de personnel**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Jean-Francois MARY
le 04/05/2026 14:25:25 +02:00

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34